

Délibération n°2018-062

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 27 novembre 2018, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

*a délibéré :*

**Objet : Approbation d'un projet de formation et de sa demande de subvention**

Après s'être assuré du quorum, suite aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet la mise en place du DU Opérateur numérique à l'IUT Guadeloupe au vote des membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

|   |                |
|---|----------------|
| Membres en exercice : 30                  | Pour : 21      |
| Membres présents et représentés : 27      | Contre : 0     |
| Membres n'ayant pas pris part au vote : 0 | Abstention : 6 |

**La mise en place du DU Opérateur numérique à l'IUT Guadeloupe est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 28 novembre 2018

Pour le Président de l'UA et en déléguation  
Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Michel GEOFFROY

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY